26 FÉVRIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/02-16 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ET FINANCEMENT AU TITRE DE L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES EN FAVEUR DU SOUDAN DU SUD : PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à la transformation du système au Soudan du Sud, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/02 DOC 09.
2. Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat du Soudan du Sud, reproduit à l'annexe 4.
3. Invite le Soudan du Sud à soumettre une requête de financement d'un montant total de 37, 230 millions de dollars, et lui accorde un délai supplémentaire pour le faire au plus tard le 30 septembre 2024, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE tels que présentés au tableau 1, avec la possibilité d'inclure un montant supplémentaire de 9, 200 millions de dollars si le Conseil du GPE détermine que les déclencheurs de l'allocation supplémentaire sont atteints.
4. Approuve les déclencheurs (mesures, cibles et montants correspondants) proposés par le Soudan du Sud pour accéder à une partie de l'allocation.
5. Sous réserve de la confirmation par le Secrétariat de la disponibilité de ressources au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, invite le Soudan du Sud à solliciter un financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles conformément aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE.

Tableau 1 : Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	46 430 000 [1]

[1] L'allocation indicative initiale au titre du financement pour la transformation du système était de 56 430 000 dollars, dont 10 000 000 dollars ont été approuvés le 17 mars 2023 pour un financement accéléré destiné à soutenir la réponse à la situation humanitaire, Save the Children US faisant office d'agent partenaire.

b.	Allocation au titre d'un financement pour la transformation du système subordonnée à l'atteinte des déclencheurs pertinents – 20 % du montant total du financement	9 200 000[2]
c.	Allocation indicative conditionnelle au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (actuellement non disponible)	25 000 000
d.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et Conditions d'accès à l'allocation complémentaire*** • Volume, équité et efficience des dépenses publiques consacrées à l'éducation ○ Déclencheur 1 (2 200 000) : Soumission de 27 rapports de reddition des comptes trimestriels pour l'exercice 2024/2025 par les comités de suivi des transferts de l'éducation au ministère de l'Éducation générale et de l'Instruction. ○ Déclencheur 2 (2 000 000) : Approbation de la politique de gestion des finances publiques du ministère de l'Éducation et de l'Instruction du Soudan du Sud [et consultations ultérieures] ○ Déclencheur 3 (5 000 000) : Taux d'exécution de 80 % pour le budget salarial annuel du MOGEI pour l'exercice 2024/2025	
e.	**Domaines d'actions des financements du GPE :** • Amélioration des pratiques d'enseignement • Amélioration de l'appui aux écoles • Élargissement de l'accès au profit des enfants exclus, y compris les filles et les enfants handicapés • Amélioration de la prestation et de la coordination des services	

***** Résumé établi à partir du Pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.

[2] Le montant de 9 286 000 dollars équivaudrait à 20 % du solde de l'allocation de 46 430 000 dollars, mais le Secrétariat accepte la proposition à 9 200 000 dollars.